

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

N° W19-521056

ND: 53680



Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 8682

Société :

Actif

Personnel(e)

Autre :

Nom & Prénom : ADOUNAT ALLAHMOUSSA

Date de naissance : 27/10/1975

Adresse : 106, lot Belle Vue, Sidi Abdouf

Tél. : 066141127

Total des frais engagés : 3397,70 Dh

Optique

Autres

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 17/10/2020

Nom et prénom du malade : AÏCHA BEN OTHMANE

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Oeil oculaire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Le : 28/10/2020

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
17/10/2022			€ 6.000,00	09/11/2022 Signature et cachet du Médecin

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
UNIVERSITY HOSPITAL LARIBA 1000 547 22 59 - Fax: (022) 91 57 46	11/10/2023	9770

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
OPTIQUE EL FATHI El. Moudjtaba BLOC (J) N°83 - CASABLANCA Tél : 06 61 977 982	28.12.20			Optique		3500 dh

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.



CENTRE D'OPHTALMOLOGIE DE CASABLANCA

Docteur Nezha MIYARA

Lauréats de l'Université Libre de Bruxelles

Docteur Abderrahmane RAISS

Dr. Abderrahmane RAISS

Chirurgie de la Cataracte par Pharcoémulsification

Chirurgie de la Myopie, Astigmatisme, Hypermétropie,

Presbytie (Laser - Implant)

الدكتور الرئيس عبد الرحمن

اختصاصي في أمراض وجراحة العيون

جراحة المياه البيضاء (الجلالة)

علاج قصر البصر بالليزر أو العدسة

Casablanca, le

17/10/2020

RECU

Madame, Monsieur,

Mr/Mme/Mlle/Enf : A. A. A.

La somme de : 400 DHS

en paiement de note d'honoraires : C ciap et étrangers

du ... / ... /



Z. I Lina n° 347 Sidi Maârouf

Casablanca - Maroc

Amine Tahiri. Pharmacien

Responsable

Siccaprotect®

30 mg / 14 mg

Flacon 10 ml

6 118001 110353



Steripharma
PPV:22,00 dh

Siccaprotect®

Dexpanthénol et Alcool polyvinylelique

10 ml de collyre

A instiller dans le cul-de-sac conjonctival

URSAPHARM

OPTIQUE EL FATH

Bd. Moudibokeita, Bloc ejj N° 83
Casa - GSM : 0661 97 79 82
Patente : 36616616



نظارات الفتاح

شارع موديبوكيتا بلوك "ج" رقم 83
الدار البيضاء - المغرب : 06 61 97 79 82
البيانات : 36616616

FACTURE

6012

Casablanca, le :

28/11/2020

M: Aouinat Alaa

N° de Nomenclature :

Docteur : Abderrahmane Raiss

Monture:	Optique	2500 در
Verres:	Organique Antireflets	1000 در
VL:		
OD:	+1,50	
OG:	+2,50	
VP:		
OD:	INP: 001819152	
	IF: 40178251	
OG:	RC: 377480	
	ICE: 0008056000089	
		Total : 3500 در

Arrêtée la Présente Facture à la somme de :

Trois mille Anq Cent
Dirhams.

OPTIQUE EL FATH
Bd. Moudibokeita Bloc (J)
N°83 - CASABLANCA
Tél : 06 61 97 79 82



CENTRE D'OPHTALMOLOGIE DE CASABLANCA

Docteur Nezha MIYARA Docteur Abderrahmane RAISS
Lauréats de l'Université Libre de Bruxelles

Dr. Abderrahmane RAISS

Chirurgie de la Cataracte
par Pharcoémulsification
Chirurgie de la Myopie, Astigmatisme
Hypermétropie, Presbytie (Laser - Implant)

الدكتور الرئيس عبد الرحمن

اختصاصي في أمراض وجراحة العيون
جراحة المياه البيضاء (الجلالة)
علاج قصر النظر بالليزر أو العدسة

17 octobre 2020

AOUINAT Alaa

Monture + verres correcteurs
Organiques Antireflets

OD = + 1.50

OG = + 2.50





CENTRE D'OPHTALMOLOGIE DE CASABLANCA

Docteur Nezha MIYARA Docteur Abderrahmane RAISS
Lauréats de l'Université Libre de Bruxelles

Dr. Abderrahmane RAISS

Chirurgie de la Cataracte
par Pharcoémulsification
Chirurgie de la Myopie, Astigmatisme
Hypermétropie, Presbytie (Laser - Implant)

الدكتور الراييس عبد الرحمن

اختصاصي في أمراض وجراحة العيون
جراحة المياه البيضاء (الجلالة)
علاج قصر البصر بالليزر أو العدسة

17 octobre 2020

AOUINAT Alaa

25.7

ZALERG COLLYRE

S.V

1 goutte 2 fois par jour, dans les deux yeux pendant 1
Mois

22.8

SICCAPROTECT COLLYRE

S.V

1 goutte 3 fois par jour, œil droit, pendant 7 jours

PHARMACIE DRAISS
Lot. Al Monastir 33, Lot. N° 7
Route 1029, Sidi Mâatrouf, Casablanca
Tél. : 0522 97 32 23, Fax : 0522 97 57 46

